# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

**Fiche du 9/3/2018, révision 2**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

**Dénomination commerciale: TEN 4L**

**Code commercial: F05004**

Numéro d'identification inventaire des classifications et étiquetages : 1 liquide crystallisant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

liquide crystallisant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAP DECO

ZAC de la Croisée

74270 CHENE EN SEMINE

Téléphone : +33 (0)4 50 68 78 08

Fax : +33 (0)4 50 68 76 01

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

msds@map-deco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59

INRS / ORFILA

http://www.centres-antipoison.net

Actiya-Pierre d'Hygiène

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances



62008-FS.pdf

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté | Nom | Numéro d'identif. | Classification |
|---|---|---|---|
| >= 1% - < 2.5% | fluorosilicates alcalins(NH4) | Numéro Index: 009-012-00-0<br>CAS: 16919-19-0<br>EC: 240-968-3 | 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301<br>3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311<br>3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)

Mousse

Poudre sèche chimique

Dioxyde de carbone ($CO_2$)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.



Atelier Terre d'Hygiène

62008-FS.pdf

map
INNOVATIVE COATINGS
FOR YOUR TECHNOLOGY

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:
Combinaison de travail.

Protection des mains:
Matériau approprié :
Gants caoutchouc nitrile (épaisseur 0.11 mm) EN374
NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

Protection respiratoire:
Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).
Dispositif de filtrage anti-poussière (DIN EN 143).

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun

Abelya, Terre d'Hygiène

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés | valeur | Méthode : | Remarques |
|---|---|---|---|
| Aspect et couleur: | liquide jaune | -- | -- |
| Odeur: | Non applicable | -- | -- |



62008-FS.pdf

map
INNOVATIVE COATINGS
FOR YOUR TECHNOLOGY

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

| | | | |
|---|---|---|---|
| Seuil d'odeur : | Non applicable | -- | -- |
| pH: | 4 | -- | -- |
| Point de fusion/congélation: | Non applicable | -- | -- |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | >35°C | -- | -- |
| Point éclair: | Non applicable | -- | -- |
| Vitesse d'évaporation : | Non applicable | -- | -- |
| Inflammation solides/gaz: | non-applicable | -- | -- |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Non applicable | -- | -- |
| Pression de vapeur: | Non applicable | -- | -- |
| Densité des vapeurs: | Non applicable | -- | -- |
| Densité relative: | 1 | -- | -- |
| Hydrosolubilité: | misible | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile : | Non applicable | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non applicable | -- | -- |
| Température d'auto-allumage : | Non applicable | -- | -- |
| Température de décomposition: | Non applicable | -- | -- |
| Viscosité: | <14mm²/s | -- | -- |
| Propriétés explosives: | Non applicable | -- | -- |
| Propriétés comburantes: | Non applicable | -- | -- |

Adelya, Terre d'Hygiène

9.2. Autres informations

| **Propriétés** | **valeur** | **Méthode :** | **Remarques** |
|---|---|---|---|
| Miscibilité: | oui | -- | -- |
| Liposolubilité: | Non applicable | -- | -- |
| Conductibilité: | Non applicable | -- | -- |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | Non applicable | -- | -- |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales



62008-FS.pdf

map
INNOVATIVE COATINGS
FOR YOUR TECHNOLOGY

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
N.A.
Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
N.A.
12.2. Persistance et dégradabilité
N.A.
12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
12.6. Autres effets néfastes
Aucun

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.

Adelya, Terre d'Hygiène



62008-FS.pdf

map
INNOVATIVE COATINGS
FOR YOUR TECHNOLOGY

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
14.4. Groupe d'emballage
N.A.
14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Réglement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Restriction 40
Restrictions liées aux substances contenues:
Aucune restriction.
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/EU (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code | Description |
|---|---|---|
| Acute Tox. 3 | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 | 3.1/3/Inhal | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3 |

Adora, Terre d'Hygiène



62008-FS.pdf

# Fiche de Données de Sécurité
# TEN 4L

| | | |
|---|---|---|
| Acute Tox. 3 | 3.1/3/Oral | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| | |
|---|---|
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| CAS: | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine). |
| CLP: | Classification, Etiquetage, Emballage. |
| DNEL: | Niveau dérivé sans effet. |
| EINECS: | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. |
| GHS: | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. |
| IATA: | Association internationale du transport aérien. |
| IATA-DGR: | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt: | Coefficient d'explosion. |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets. |
| RID: | Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles. |
| TLV: | Valeur de seuil limite. |
| TWA: | Moyenne pondérée dans le temps |
| WGK: | Classe allemande de danger pour l'eau. |

Reçu Terre d'Hygiène



62008-FS.pdf